

LE CN A PROVOQUÉ LA FIN ABRUPTE DES NÉGOCIATIONS AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, le dimanche 15 février 2015 à 17 h, le CN a demandé de tenir une réunion avec les membres du comité de négociation pour leur présenter trois ultimatums.

1. Mettre fin aux négociations et référer nos différends à une tierce partie à des fins d'arbitrage. Apparemment selon le CN, cela serait « dans le meilleur intérêt de nos employés, nos clients et tous les autres intervenants intéressés ».
2. Des « modalités » reflétant leur offre de conclure les conventions collectives encadrant les employés cléricaux, des services intermodaux, le personnel d'atelier, les conducteurs d'excavatrices et Salvage Alberta Rail. Les modalités ont aussi clairement indiqué que tout ce qui était convenu pendant les négociations était « périssable » si cette offre n'était pas acceptée d'ici 20 h HE le 15 février 2015.

Les modalités financières offraient une hausse salariale de 3 % chaque année des trois prochaines années et le CN a fait référence aux améliorations apportées aux avantages sociaux que la société avait négociées la journée précédente avec les mécaniciens. L'autre point financier que nous n'avons pas vu puisqu'il n'a pas été diffusé au public, était une hausse aux frais que vous payez pour les médicaments sur ordonnance. Les modalités ont aussi clairement indiqué que tout ce qui était convenu pendant les négociations était « périssable » si cette offre n'était pas acceptée d'ici 20 h HE le 15 février 2015.

3. Une modalité indiquait que la durée de la convention collective et la rémunération étaient fixées pour « une convention collective de trois ou quatre ans avec un ensemble de dispositions financières identiques à ce qui a été accordé à la dernière ronde de négociation, y compris le règlement de la question de la prime de sécurité et de la subvention du carburant tel que discuté entre Kennedy et Lerner ». Les modalités ont aussi clairement indiqué que tout ce qui était convenu pendant les négociations était « périssable » si cette offre n'était pas acceptée d'ici 20 h HE le 15 février 2015.

Réaction du syndicat

Après un bref caucus pour évaluer l'offre de l'employeur, à 17 h 15, l'offre de l'arbitre a été rejetée. L'offre était une offense au processus, une insulte aux membres d'Unifor qui continuent d'exécuter leurs tâches pendant tout le processus de négociation et qui ont travaillé si fort pour engendrer les énormes profits que cette compagnie engrange aujourd'hui.

Le CN refuse de reconnaître ou de respecter le processus de négociation et a fait très peu d'efforts pour conclure une entente entre les parties. Nous n'avons pas terminé de négocier les demandes non financière et nous ne pouvons discuter encore des questions financières.

..../2

Les modalités ont été rejetées, cette décision a ensuite été endossée et unanimement appuyée par tous les membres du comité de négociation d'Unifor. Depuis le début des négociations, le comité de négociation a clairement indiqué à l'employeur qu'une entente serait négociée à cette table et que l'employeur doit respecter le programme de négociation que nous avons établi. Notre programme a été établi avec l'implication des membres et nous devons traiter des questions qui sont importantes pour nos membres.

Nous n'allions pas être liés par les modalités établies par d'autres syndicats. Nous sommes déterminés à suivre l'entente type d'Unifor. Une entente qui a été déterminée par notre syndicat et négociée par le comité de négociation que vous avez élu.

Tous les points convenus pendant les négociations sont tombés à l'eau à 17 h 15 par le CN

L'employeur veut mettre en application les changements à la convention collective le 19 février

Un bref résumé des changements à mettre en application est une hausse salariale de 2 % pour tous les travailleurs sauf ceux du CNTL. En outre, le CN va modifier les règles de travail et dépouiller les dirigeants syndicaux de leur statut de représentant à temps plein. Votre représentation syndicale est toujours en place et continuera d'être disponible lorsque nécessaire.

Apparemment selon le CN, cela serait « dans le meilleur intérêt de nos employés, nos clients et tous les autres intervenants intéressés ».

Prochaine étape

Votre comité de négociation est prêt à négocier et restera à l'hôtel à Montréal pour participer à l'assemblée d'information qui présentera les détails de l'entente qu'Unifor a négociée avec le CP. Nous allons organiser des votes de grève partout au pays et, comme toujours, les membres de votre comité de négociation participeront aux assemblées et vous fourniront un compte rendu complet du contenu des lettres de l'employeur et du processus de négociation.

Votre comité de négociation est unanime quant à sa détermination à négocier une entente qui répond aux objectifs fixés par les membres d'Unifor.

Nous voulons souligner encore une fois de ne pas écouter les rumeurs ou les insinuations. Nous allons continuer de vous communiquer l'évolution des négociations. Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez vous abonner à la *Voixferrée* en envoyant votre adresse électronique à rail@unifor.org et nous suivre sur Twitter à @Unifor_RailLine.

En toute reconnaissance et solidarité,

Ken Hiatt, section locale 100
Barry Kennedy, Conseil national 4000
Jerry Dias, président national d'Unifor

Au nom des
Comités de négociation de la section locale 100 et du Conseil national 4000